



## **LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL**

### **Commission Régionale des Compétitions**

#### **Procès-verbal de la réunion du Mercredi 12 juin 2019 à Strasbourg**

**(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées  
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des  
procédures en cours)**

#### **Présents :**

- Monsieur Gérard SEITZ - Président,
- Messieurs Patrice GRETHEN, André HAHN, Marc HOOG, Claude KEIME, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Gilles THIEBAUT, Jacky THIEBAUT, Sébastien VILLEMIN, Francis WILLIG.

#### **Fusion SR SAINT DIE – ASC KELLERMANN**

Suite à la fusion entre les deux clubs qui évoluaient en Régional 3 groupe K et qui se sont maintenus sportivement à l'issue de la saison 2018/2019, une place devient vacante dans cette division pour la saison 2019/2020.

#### **Rappel réglementaire :**

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation.

#### **Article 28 (Règlements Particuliers de la LGEF) – Départage des équipes**

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon le critère suivant :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.

Article 27.2 paragraphe 3 (Règlements Particuliers de la LGEF)

En cas d'égalité au nombre de points obtenus, il est fait application du principe du « Carton Bleu ».

Classement des meilleurs 11èmes :

1) AS BISCHOFFSHEIM	18 points	
2) USL MONT ST MARTIN	14 points	
3) FC NOVEANT	12 points	(Carton Bleu : - 53)
4) AS BETSCHDORF	12 points	(Carton Bleu : - 72)
5) PREZ BAUMONT	11 points	
6) SEZANNE SA 2	10 points	(Carton Bleu : - 70)
7) FC SARREGUEMINES 3	10 points	(Carton Bleu : - 106)
8) FC ELOYES	10 points	(Carton Bleu : - 203)

**Décision :**

Par conséquent,

- suite au repêchage des 2 meilleurs 11<sup>èmes</sup> (AS BISCHOFFSHEIM et USL MONT SAINT MARTIN) qui est la conséquence de 3 descentes de National 3
- suite à la fusion entre SR SAINT DIE et ASC KELLERMANN une place devient vacante en Régional 3

La Commission Régionale des Compétitions procède au repêchage du FC NOVEANT.

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé à : LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulle ou à l'adresse électronique : [appel@lgef.fff.fr](mailto:appel@lgef.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,  
Gérard SEITZ